



COMMUNIQUE DE PRESSE

COLERE DES SALARIE-ES A L'ASSOCIATION ARS (Accueil et Réinsertion Sociale) à NANCY !

Suite à la gestion de la crise sanitaire Covid par les salarié-es de l'ARS, le versement de la prime Covid reconnaissait l'exposition des risques liées à la Covid 19. Mais la direction de l'ARS par sa décision unilatérale (DUE) a osé fixer des critères d'attribution pour les salarié-es non cadres contrairement aux cadres qui eux ont pu bénéficier du maximum de la prime soit 1 500 euros ! TROP C'EST TROP !

Après avoir annoncé aux élu-es du CSE de l'excédent sur les comptes de résultat sur l'année 2019 correspondants aux remplacements de personnel, aux embauches voire à des augmentations de salaire de ce fait l'argent de l'Etat par la distribution de cette prime applique la discrimination entre les groupes de notre grille salariale (Convention Collective CHRS).

Suite à l'appel de l'intersyndicale CGT et SUD, les salarié-es se sont mobilisés à l'AG de l'ARS qui a eu lieu hier en comité restreint entre administrateurs, le comité de direction de l'ARS et personnalités publiques, afin de dénoncer « LA PRIME DE LA HONTE ! » et le ras le bol des conditions de travail sur le site Faron « MARRE DES CAFARDS ! ». Face au mépris de la direction et des membres du CA de l'ARS, pas un membre du CA et les présidents n'ont dénié discuter avec les salarié-es présents !

D'autres sujets brûlants comme l'indécence de l'accueil des primo arrivants et les conditions de travail des salarié-es déplorables sur le site de Faron accentuent la colère des salarié-es sur la gouvernance de l'association.

La colère monte à l'ARS face au mépris de la direction et du conseil d'administration !

Suite à l'AG de salarié-es qui s'est tenue ce jour entre midi à l'appel de l'intersyndicale CGT et SUD, un grand nombre de salarié-es se sont déplacés et ont pu exprimer leur colère :

- Face à la discrimination faite par la distinction de versement de la prime Covid entre les cadres et les non-cadres
- Et la non prise en compte des conditions de travail plus que déplorables des collègues de Faron avec la prolifération des cafards jusque dans les bureaux !

Aucune ouverture de dialogue, aucune attention lors du mouvement des salarié-es à l'AG de l'ARS ! QUEL MEPRIS !

C'est pourquoi, les 2 syndicats en lien avec les décisions prises à l'AG, font un appel à débrayage le vendredi 2 octobre de 12 h à 18 h avec un RDV demain devant la DG (12 Bd Jean Jaurès à Nancy) à 13H30 pour faire du bruit et revendiquer :

- **UNE PRIME COVID DE 1 500 Euros pour tous les salariés de l'ARS sans distinction de statut**
- **UNE PRIME PENIBILITE pour tous les salariés qui travaillent sur le site de Faron**

Contact : Monique DEBAY CHALUBIEC au 06 03 06 18 56

Fait le 01/10/20